



Assurance automobile : l'ACAPS alerte sur des atteintes aux droits des assurés

Dans deux lettres circulaires, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale alerte les assureurs sur des pratiques en assurance automobile jugées contraires aux droits des assurés. Ces rappels à l'ordre portent particulièrement sur l'indemnisation en cas de partage de responsabilité et sur l'application de l'exclusion liée au permis de conduire.



Une simulation révèle la solidité et les limites du système bancaire marocain

En simulant la faillite d'un grand groupe bancaire régional basé au Maroc, la Banque des règlements internationaux a mis à l'épreuve, en conditions quasi-réelles, les mécanismes de gestion de crise financière en Afrique du Nord-Ouest. L'exercice révèle un système marocain résilient, doté d'outils modernes, d'une capacité de pilotage régional et d'une vision de résolution intégrée. Seul bémol : le système bancaire demeure fortement exposé aux limites de la coordination transfrontalière, à la fragmentation juridique des pays partenaires et à la faible profondeur des capacités de renflouement privées.



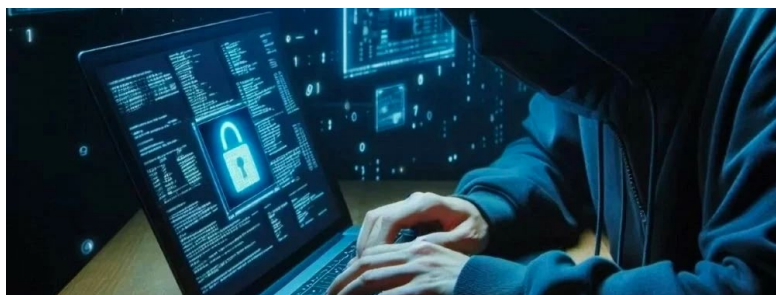
Bank Al-Maghrib retire d'anciens billets de la circulation à partir de janvier 2026

Bank Al-Maghrib annonce le retrait de plusieurs coupures de dirhams émises entre 1987 et 1996. Les détenteurs de ces billets auront jusqu'au 31 décembre 2030 pour les échanger dans les banques.



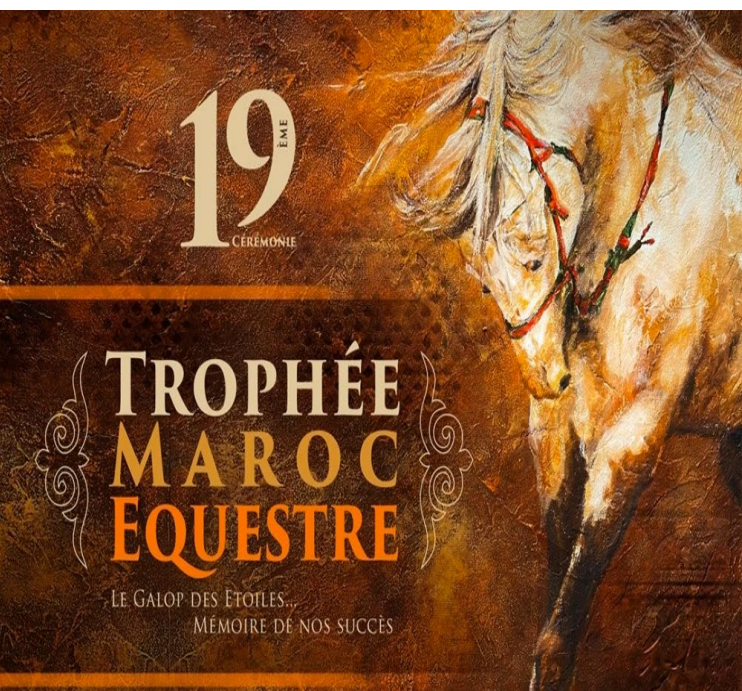
Les principales cyberattaques de 2026 : pourquoi elles seront plus crédibles et plus difficiles à détecter

Deepfakes, phishing intelligent, fake news... en 2026, les cybermenaces entreront dans une nouvelle phase, fortement amplifiée par l'intelligence artificielle. Plus crédibles, plus rapides et plus difficiles à détecter, les cyberattaques gagnent en sophistication. Dans cet entretien, Pr. Youssef Bentaleb, président du Centre marocain de recherches polytechniques et d'innovation (CMRPI), décrypte les risques émergents liés à l'IA et les défis majeurs pour la cybersécurité au Maroc et à l'international.



Droits d'enregistrement: +2 points sur les transactions immobilières et de fonds de commerce non traçables (LF 2026)

La loi de finances 2026 introduit une mesure ciblée en matière de droits d'enregistrement et de timbre pour le traitement fiscal des transactions immobilières et des mutations de fonds de commerce. À compter du 1er juillet 2026, un droit d'enregistrement supplémentaire de 2% sera appliqué à certaines opérations lorsque les modalités de paiement ne sont pas clairement justifiées ou traçables, dans un objectif affiché de conformité fiscale et de lutte contre l'usage du cash.



CAN 2025 : le rôle des influenceurs entre promotion et polémiques

Acteurs actifs en marge de la CAN 2025, les influenceurs occupent une place ambivalente dans l'espace public numérique. Entre contenus valorisant l'image du Maroc et séquences controversées, leur présence soulève des interrogations sur la responsabilité des créateurs de contenu et sur les limites de l'expression en ligne lors d'un événement à forte portée symbolique.



STE CONTROLE P SARL AU

Transfert de siège social

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du

22/12/2025, il a été décidé ce qui suit :

□ Le transfert du siège social de la société établie à « NR 69 RUE IMAM CHAFEI BLOC A5 HAY EL QODS AGADIR » au nouveau siège social suivant : « MAGASIN RDC ET DEPOT SOUS-SOL IMMEUBLE IFRANE 2 AVENUE HASSAN II QUARTIER INDUSTRIEL AGADIR ».

□ Modification corrélative des statuts.
- Le dépôt légal a été effectué auprès du greffier en chef du tribunal de commerce d'AGADIR sous le N° 156279 en date du 31/12/2025.

Pour Extrait
Et Mention

FILALI CHAKOUR

MOHAMMED

COMPTABLE AGRÉÉ BP
2387 VN -FES-

« FATRY TRAVAUX SARLAU »

CONSTITUTION D'UNE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE

Aux termes d'un acte SSP en date à Fès du 02 janvier 2026, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : FATRY TRAVAUX SARLAU

OBJET SOCIAL : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

□ Entrepreneur de travaux divers ou constructions.
□ Immeubles, Promoteur immobilier.

DUREE : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce.

SIEGE SOCIAL : : Fès – Résidence Camilia N2 Avenue Layoune Sidi Brahim.

CAPITAL SOCIAL : Cent mille (100 000,00 DH)

Dirhams, divisé en mille (1 000) parts sociales de cent (100,00 DH) Dirhams chacune attribuées à :
- Monsieur HAMID EL

FATRY.....1 000 Parts sociales
APPORTS : Apports en numéraire de 100 000,00 DH, par Monsieur HAMID EL FATRY.

GERANCE : Est désigné gérant pour une durée indéterminée Monsieur HAMID EL FATRY, de nationalité Marocaine, né le 01/01/1975 à OUTABOUABANE TAOUNATE, demeurant à FES, LOT ANDALOUS N 21 RDC ANDALOUS AIN CHKEF MLY YACOB.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Fès, le 12 janvier 2026 sous le n° 21540 et la société a été immatriculée au Registre de commerce de Fès sous le n° 88271 le même jour.

SOCIETE AKAR LAND SARL AU

AU CAPITAL DE 100 000 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : C/O 1er ETAGE N°129 BLOC D2 CITE DAKHLA AGADIR

RC N° : 67057 AGADIR
CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE D'ASSOCIE UNIQUE

Par acte sous-seings privés fait à Agadir le 05/01/2026, il a été formé une société à responsabilité limitée d'associé unique aux caractéristiques suivantes :

□ Dénomination : SOCIETE AKAR LAND SARL AU

□ Objet : La société a pour objet au Maroc ainsi que dans tous pays étrangers :

□ Lotisseur ;
□ Promoteur immobilier ;
□ Siege social : C/O 1er ETAGE N°129 BLOC D2 CITE DAKHLA AGADIR

□ Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution.

□ Capital social : 100 000 Dirhams divisé en 1000 parts sociales de 100 Dirhams.

□ Exercice sociale : Commence le 1 Janvier et prend fin le 31 Décembre.

□ Gérance : M. ABOUKAL Ali.

□ Signature sociale : La société sera engagée pour la signature unique du gérant. Le dépôt légal et l'immatriculation au registre de commerce d'Agadir ont été effectués le 12 Janvier 2026 sous les numéros 157559 et 67057.

STE TERROIRS DE LHAJRA SARL

CONSTITUTION D'UNE SARL

Aux termes d'un acte soussigné privé à El KELAA DES SRAGHNA en date du 25/11/2025, et enregistrer au service D'enregistrement le 11/12/2025 sous le n° 8401 il a été Établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques Suivantes :

Dénomination : STE TERROIRS DE LHAJRA

Forme juridique : SARL

Objet : -ALIMENTATION GENERALE (TENANT UN MAGASIN D').

Siège Social : NR 511 LAAOUINA (CHEZ STE ATLANTIC MCG PRO) EL KELAA DES SRAGHNA.

Gérant : Mr.GOUINA MOHAMMED.

Capital : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs

Durée de vie de la personne morale : 99 ans.

Le dépôt à été effectué au tribunal de la première instance d'El Kelaa Des Sraghna le : 08/01/2026 sous le N°09/2026 et le registre de commerce N° 7119.

SOCIÉTÉ STUDIO D'ARCHITECTURE ARCHIKA SARL AU.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL :

Aux termes d'un acte AGE en date du 20/11/2025, au siège de la société, il a été établi un procès-verbal de la société STUDIO D'ARCHITECTURE ARCHIKA SARL AU.

L'associé unique de la société STUDIO D'ARCHITECTURE ARCHIKA SARL AU décide de transférer le siège social de la société de l'ancienne adresse : 45 BD MED VI APPT N°04, MARRAKECH à la nouvelle adresse sise à BUREAU N°22, 3EME

ETAGE, CENTRE D'AFFAIRES SALIM ANGLE ZERKTOUNI ET TARIK IBN ZYAD, GUELIZ, MARRAKECH.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Marrakech en date du 12/01/2026 sous le N°187626.

F.H VOLTA

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SARL.AU

SARL.AU au capital de 100 000.00dhs

Siège social : dom chez N°38 LOTISSEMENT ZAITOUNE SAFI

RC 16629 SAFI

Dénomination Sociale : [F.H VOLTA].

Forme : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.

Capital Social : [100 000.00 DHS] dirhams.

Siège Social : [dom LOT ZAITOUNE N°38 SAFI].

Numéro R.C : [16629] R.C [SAFI].

I– Aux termes d'un acte notarié date du [02/12/2025], il a

été constitué une société à (Responsabilité Limitée a Associé Unique) dont les caractéristiques sont les suivantes ;

Forme : (SARL.AU).

Dénomination Sociale : [F.H VOLTA].

Objet Social : [INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS, LOCATIONS DES ENGIN, DES MACHINES INDUSTRIELLES].

Siège Social : [dom LOT ZAITOUNE N°38 SAFI].

Durée : 99 ans.

Capital Social : [100 000.00 DH]

Gérant : [AMINE LAKRATI

Né le 05/06/1984 en qualité du gérant de SARL.AU nommé par l'associé unique].

Année Sociale : (En générale du 1er janvier au 31 décembre).

II– Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1 ère instance [SAFI] le [09/01/2026]

Pour avis,

Le Gérant.

STE LES LEADERS DE OUED ED-DAHAB PRIVEE SARL.

CONSTITUTION D'UNE
SARL

AUX TERMES D'UN ACTE
SOUS SEING PRIVÉ DATÉ
DU 09/12/2025 IL A ÉTÉ
CONSTITUÉ UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIM-
TÉE AYANT LES CARACTÉ-
RISTIQUES SUIVANTES :

1- DÉNOMINATION : STE
LES LEADERS DE OUED ED-
DAHAB PRIVEE SARL.
2- OBJET : ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE
3- SIÈGE SOCIAL : HAY
ENNAHDA 1 N° 352 DAKHLA
OUED ED-DAHAB
4- CAPITAL : 100.000,00 DH
DEVISÉ EN 1000 PARTS SO-
CIALES RÉPARTIES COMME
SUIT :

□ AHMED HAMZA, CIN N°
J121967 : 100 PARTS SO-
CIALES.
□ LARBI KOUTI, CIN N°
GN134120 : 300 PARTS SO-
CIALES.
□ ABDESSAMII SALHI, CIN
N° BH460987 : 300 PARTS

SOCIALES.

□ AYOUB BELLA, CIN N°
JB459858 : 300 PARTS
SOCIALES.

5- GÉRANCE : LA SOCIÉ-
TÉ SERA GÉRÉE PAR
MR. AHMED HAMZA
6- DURÉE : 99 ANS À
COMPTER À PARTIR DU
SON IMMATRICULATION
AU REGISTRE DE COM-
MERCE.

7- ANNÉE SOCIALE :
DU 01/09 AU 31/08 DE
CHAQUE ANNÉE
LE DÉPÔT LÉGAL A ÉTÉ
EFFECTUÉ AU TRIBU-
NAL 1ERE INSTANCE
DE DAKHLA SOUS LE
N° 3904 LE 29/12/2025,
REGISTRE COMMERCIAL
N° 31071

« MARRAKECH SERENITY TOURS » SARL AU.

CONSTITUTION

I/ AUX TERMES D'UN
ACTE SOUS SEING
PRIVÉ EN DATE
DU 13/01/2026 À

MARRAKECH, IL A ÉTÉ
ÉTABLI LES STATUTS
D'UNE SARL D'AU DONT
LES CARACTÉRIS-
TIQUES SONT :
DÉNOMINATION: « MAR-
RAKECH SERENITY
TOURS » SARL AU.

OBJET SOCIAL :
□ GESTION HOTELIERE
□ AGENCE IMMOBILIER
□ EVENEMENTIEL
SIEGE SOCIAL :
QUARTIER MENARA IMM
AAMARA 2EME ETAGE
APP 16 MARRAKECH.

DUREE :
□ 99 ANS.
CAPITAL : LE CAPITAL
SOCIAL EST FIXÉ À LA
SOMME DE 100 000.00DH
(CENT MILLE DIRHAMS)

DIVISÉS EN 1000 PARTS
SOCIALES DE 100.00
DHS CHACUNE, ET AT-
TRIBUÉES AINSI :
MONSIEUR ABDELLA-
TIF ID MANSOUR 1000
PARTS SOIT AU TOTAL
1000 PARTS
GERANCE : CONFIÉE,
MONSIEUR ABDELLATIF

ID MANSOUR UNE DURÉE
ILLIMITÉE ET CE AVEC
LES POUVOIRS LES PLUS
ÉTENDUS.

EXERCICE SOCIAL : DU
1ER JANVIER AU 31 DÉ-
CEMBRE.

BENEFICES : 5 % À LA RÉ-
SERVE LÉGALE, LE SOLDE
EST SUIVANT DÉCISION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉ-
RALE SOIT DISTRIBUÉ
SOIT REPORTÉ SOIT MIS
EN RÉSERVE.

III/ L'IMMATRICULATION
DE LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ
EFFECTUÉ AUPRÈS DU
REGISTRE DE COM-
MERCE DE MARRAKECH,
LE 13/01/2026, SOUS LE N°
ANALYTIQUE : 187701
RC N° : 175473

POUR AVIS, EXTRAIT ET
MENTION

« HOLIDAYS
GARDIENNAGE »

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL DE 100.000,00 DH
SIÈGE SOCIAL : DOUAR LAARAB TAMAAIT DRAR- GA AGADIR

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

1) SUIVANT LE PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 26/12/2025, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :
□ - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOMME DE 20.000.000,00 DHS (VINGT MILLIONS), PAR L'ÉMISSION DE 200.000 (DEUX CENT MILLE) PARTS NOUVELLES DE 100 DHS

CHACUNE PAR COM-PENSATION AVEC LE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ CRÉDI- TEUR SUR LES LIVRES DE LA SOCIÉTÉ, POUR LE PORTER AINSI DE 100.000,00 DHS (CENT MILLE) À 20.100.000,00 DHS (VINGT MILLIONS CENT MILLE DIRHAMS) À ATTRIBUER EN TO- TALITÉ À L'ASSOCIÉ UNIQUE MADAME RAKIBI HOU- RIA.

2) LE DÉPÔT LÉGAL A ÉTÉ EFFECTUÉ AU- PRÉS DU GREFFIER EN CHEF DU TRIBU- NAL DE COMMERCE D'AGADIR SOUS LE N° 157257 EN DATE DU 07/01/2026.

POUR EXTRAIT ET MENTION

« PANAMAY SERVICES
»

SOCIÉTÉ À RESPON- SABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DH
SIÈGE SOCIAL : HAY SIDI SAID N° 91 DRAR- GA AGADIR
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
1) SUIVANT LE PRO- CÈS VERBAL DES DÉ- CISIONS DE L'ASSO- CIÉ UNIQUE EN DATE DU 26/12/2025, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

□ AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOMME DE 2.400.000,00 DHS (DEUX MILLION QUATRE CENT MILLE), PAR L'ÉMISSION DE 24.000 (VINGT-QUATRE

MILLE) PARTS NOU- VELLES DE 100 DHS
CHACUNE PAR COM- PENSATION AVEC LE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ CRÉDITEUR SUR LES LIVRES DE LA SOCIÉTÉ, POUR LE PORTER AINSI DE 100.000,00 DHS (CENT MILLE) À 2.500.000,00 DHS (DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE DIRHAMS) À AT- TRIBUER EN TOTALITÉ À L'ASSOCIÉ UNIQUE MONSIEUR LAHOUCINE ABAHRY.

2) LE DÉPÔT LÉGAL A ÉTÉ EFFECTUÉ AUPRÈS DU GREFFIER EN CHEF DU TRIBUNAL DE COM- MERCE D'AGADIR SOUS LE N° 157256 EN DATE DU 07/01/2026.

POUR EXTRAIT ET MENTION

**STE RIAD AL
MORABETENE SARL**

ICE N : 002229294000084

ADRESSE : N 50 ETAGE
01 APPT 05 LOT LMSSAL-
LA 3 MEKNES

CAPITAL SOCIAL 100 000
PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉ-
RALE EXTRAORDINAIRE

SUITE AU PV DE L'AGE
DU 18/12/2025 LES DÉCI-
SIONS SUIVANTES ONT
ÉTÉ PRISES :

APRÈS CONSTATATION
DE L'ACTE D'HÉRITAGE
DU 16-12-2025, ENRE-
GISTRÉ AU LIVRE DES
WASSAYA SOUS LE N°
178/121-133 EN DATE
DU 19 DÉCEMBRE 2025 :
CONSTATATION DE DÉ-
CÈS DE MR AHMED
LAMRABET
LA NOMINATION DES
NOUVEAUX GÉRANTS

RETRAIT DE MR FEU
AHMED LAMRABET
DE LA GÉRANCE ET
NOMINATION DE NOU-
VEAUX GÉRANCE
- LA GÉRANCE : APRES
LE DÉCÈS DU GÉRANT
MR AHMED LAMRA-
BET. LES ASSOCIÉS
ONT DÉCIDÉ LE
CHANGEMENT DE
LA GÉRANCE ET LA
SIGNATURE DES PRÉ-
SENTS SERONT NOM-
MÉS GERANTES MME
OUAFA
LAMRABET ET MME
FATIMA LAMRABET
- LA SIGNATURE : LA
SOCIÉTÉ EST GÉRÉE
ET ADMINISTRÉE PAR :
MME OUAFA LAMRA-
BET ET MME FATIMA
LAMRABET QUI ONT
ACCEPTÉ LES FONC-
TIONS QUI VIENNENT
DE CONFÉRÉES, AINSI
QUE LA SOCIÉTÉ
SERA
VALABLEMENT ENGA-

GÉE PAR LA SIGNA-
TURE SÉPARÉ DE
MME OUAFA LAMRA-
BET OU MME FATIMA
LAMRABET
L'APPROBATION DE
L'ACTE DE DONATION
LES ASSOCIÉS ONT
APPROUVÉ L'ACTE DE
DONATION ENTRE :
MME MINA SOULIMANI
OMARI //LA MÈRE//
À MME OUAFA LAMRA-
BET ET MME SOUMIA
LAMRABET ET MME
FATIMA LAMRABET //
LES FILLES //
SES FILLES LÉGI-
TIMES SUR LA TOTA-
LITÉ DE SES PARTS
SOCIALES QUI POS-
SÈDE AU CAPITAL DE
LA SOCIÉTÉ
(215 PS –DEUX CENT
QUINZE PARTS SO-
CIALES).
L'APPROBATION DE
L'ACTE DE CESSION

LES ASSOCIÉS ONT
APPROUVÉ L'ACTE DE
CESSION ENTRE : MME
HAJJA LAMRABET À
MME OUAFA
LAMRABET ET MME
LAAZIZA LAMRABET A
MME SOUMIA LAMRA-
BET ET MME ZHOR
LAMRABET A MME FATI-
MA LAMRABET
SUR LA TOTALITÉ
DE LEURS PARTS
SOCIALES QUI POS-
SÈDENT AU CAPITAL
DE LA SOCIÉTÉ (57 PS
– CINQUANTE-SEPT
PARTS SOCIALES).
LE DÉPÔT LÉGAL : A
ÉTÉ EFFECTUÉ AU
GREFFE DU TRIBUNAL
DE PREMIÈRE INS-
TANCE DE MEKNÈS
LE 13/01/2026 SOUS LE
NUMÉRO 127, RC N° :
47043

« STE AMINE PHONE STORE SARL AU »

AVIS DE
MODIFICATION

AU TERME D'UN P V
DE L'A. G. E. EN DATE
DE 17/03/2025 DE LA STÉ
«AMINE PHONE STORE
SARL AU », IL A ÉTÉ DÉCI-
DÉ CE QUI SUIIT :

- L'ASSEMBLÉE GÉNÉ-
RALE APPROUVE ET AC-
CEPTE L'APPROBATION
DE LA CESSION DE 50%
DES PARTS SOCIALES,
SOIT 500 PARTS SO-
CIALES APPARTENANT À:
- MR. AMINE RHAR-
BAOUI, 500 PARTS SO-
CIALES.
- AU PROFIT DE :
- MR. ISMAIL BOURAR,
500 PARTS SOCIALES.
- L'ASSEMBLÉE GÉNÉ-
RALE APPROUVE ET AC-
CEPTE LA NOMINATION
DE MR. AMINE RHAR-
BAOUI ET
MR. ISMAIL BOURAR EN
TANT QUE COGÉRANTS

DE LA SOCIÉTÉ, POUR
UNE DURÉE INDÉTER-
MINÉE.

- L'ASSEMBLÉE GÉ-
NÉRALE DÉCIDE DE
CHANGER LA DÉNOMI-
NATION DE LA SOCIÉ-
TÉ DE
« AMINE PHONE
STORE» À « BERBER
ROAD TOURS».
- L'ASSEMBLÉE GÉ-
NÉRALE DÉCIDE DE
CHANGER L'OBJET
SOCIAL DE LA SOCIÉ-
TÉ POUR « TRANS-
PORT
TOURISTIQUE ».
- LA SIGNATURE DE
MR. AMINE RHAR-
BAOUI OU DE MR.
ISMAIL BOURAR EN-
GAGE LA SOCIÉTÉ
AUPRÈS DES ADMINIS-
TRATIONS PUBLIQUES
PRIVÉES ; AUPRÈS
DES BANQUES ET
TOUTES LES
ÉTABLISSEMENTS
FINANCIERS.
- L'ASSEMBLÉE GÉ-

NÉRALE DÉCIDE DE
CHANGER LA FORME
JURIDIQUE DE LA SO-
CIÉTÉ DE SARL AU
À SARL.

- ADOPTION DES NOU-
VEAUX STATUTS.

DÉPÔT LÉGALE : A
ÉTÉ EFFECTUÉ AU
GRIFFER DE TRIBU-
NAL DE COMMERCE
D'AGADIR
LE 26/03/2025, SOUS
LE N° : 0146692.

MME DALI LATIFA
COMPTABLE AGRÉE
BERKANE

* 0536618367*

**SOCIETE CAFE AL
AKHAWAINE BER**

SARL A ASSOCIÉ
UNIQUE
AU CAPITAL DE :
90000.00 DHS
SIÈGE SOCIAL : LOT
AL FATH LOT N° : 22
BERKANE
DISSOLUTION ANTICI-

PÉ
AUX TERMES D'UN
PROCÈS-VERBAL, SOUS
SEING PRIVÉ DU :
09/12/2025, L'ASSO-
CIE UNIQUE DE LA
SOCIÉTÉ : CAFE AL
AKHAWAINE BER SARL
A ASSOCIÉ UNIQUE, AU
CAPITAL DE :
90000.00 DHS, DONT LE
SIÈGE SOCIAL EST SIS :
LOT AL FATH LOT N° : 22
BERKANE, PRIS LA RÉ-
SOLUTION SUIVANTE :
DISSOLUTION ANTICI-
PÉE DE LA SOCIÉTÉ
CAFE AL AKHAWAINE
BER A RESPONSABILI-
TÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ
UNIQUE.
LA DÉSIGNATION DE
MR : RACHDI ABDELALI,
LIQUIDATEUR DE
LA SOCIÉTÉ,
LE DÉPÔT LÉGALE : A
ÉTÉ EFFECTUÉ AU
GREFFE DU TRIBUNAL
DE 1 ER INSTANCES DE
BERKANE SOUS LE :
06/2026, DU DATE :
05/01/2026.

* SOCIETE LA PAILLADE * SARL

AUX TERMES DU PRO-
CÈS-VERBAL DU 15 AVRIL
2025 L'ASSOCIÉ UNIQUE
DE LA STÉ
*LA PAILLADE * SARL, AU
CAPITAL DE 100.000,00
DHS, SISE À ROUTE DE
MARRAKECH OULED
BERHIL TAROUDANT A
DÉCIDÉ CE QUE SUIIT :
- L'ADJONCTION D'UN
NOUVEL ASSOCIÉ AU
SEIN DE LA VIE SOCIAL
DE LA SOCIÉTÉ LA PAIL-
LADE SARL
EN L'OCCURRENCE MME
AIT BERCHMANE FATIMA
ET PREND ACTE DES
CESSIONS DE PARTS
PAR :
- M.TAGHOUI MOHAMED
AU PROFIT DE MME . AIT
BERCHMANE FATIMA
L'ASSEMBLÉE APPROUVE

SANS AUCUN FORMA-
LITÉ LES DITES CES-
SIONS DE PARTS AI
SEIN DE LA SOCIÉTÉ
LA PAILLADE SARL
NOMINATION DE M.TA-
GHOUI MOHAMED
ET MME . AIT BERCH-
MANE FATIMA EN
QUALITÉ
DE COGÉRANT DE LA
SOCIÉTÉ LA PAILLADE
SARL ET CE POUR
UNE DURÉE ILLIMITÉE.
-L'ASSEMBLÉE GÉNÉ-
RAL DÉCIDE QUA LA
STÉ NE SERA VALA-
BLEMENT ENGAGÉE
QUE PAR LA SIGNA-
TURE
SÉPARÉE DE M.TA-
GHOUI MOHAMED OU
MME AIT BERCHMANE
FATIMA.
LE DÉPÔT LÉGAL A
ÉTÉ EFFECTUÉ AU
GREFFE DU TRIBUNAL

DE 1 ER INSTANCE DE
TAROUDANT LE 12 MAI
2025 SOUS LE N° 307.

POUR EXTRAIT ET
MENTION.

BOURMI SERVICE

AU TERME D'UN
ACTE SOUS SEING
PRIVÉ, EN DATE DU
17/03/2025, IL A ÉTÉ
FORMÉ UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE DONT LES
CARACTÉRISTIQUES
SONT LES SUIVANTES
:

DÉNOMINATION :
BOURMI SERVICE
OBJET : SYNDIC ET
GESTION DES LOGE-
MENTS RÉSIDENTIELS

SIÈGE SOCIAL : RESI-
DENCE RIAD ANZA IMM
A16 N°16003 ANZA AL
OLYA AGADIR.
CAPITAL SOCIAL :
100.000.00 DHS.
ANNÉE SOCIALE : DU
01 JANVIER AU 31 DÉ-
CEMBRE.
ASSOCIÉ : BOURMI
LAHOUCINE
GÉRANCE : BOURMI
LAHOUCINE
DURÉE : 99 ANNÉES
A COMPTÉ DÈS LA
CONSTITUTION DÉFINI-
TIVE DE LA SOCIÉTÉ.
LE DÉPÔT LÉGAL A ÉTÉ
EFFECTUÉ AU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COM-
MERCE
D'AGADIR LE 09/05/2025
SOUS N°147373.